

Chèque Vacances

Pour une entreprise avec salarié



DES VOYAGES ET MOMENTS DE DÉTENTE
POUR ENCOURAGER VOS SALARIÉS À SE
RESSOURCER
ET À RECHARGER LES BATTERIES !



Avec Chèque-Vacances ANCV, gonflez le budget vacances de vos collaborateurs à moindre coût.
Tourisme, restauration, loisirs... tout est possible !



POUR TOUS LES SALARIÉS

qu'ils soient en CDD ou en CDI, et les TNS.



**JUSQU'À 80%
DE CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE**

selon la rémunération du bénéficiaire.
(+5% par enfant à charge du bénéficiaire +15% maximum)



LE TITRE DE PAIEMENT

100% vacances et loisirs.



**530 € / BÉNÉFICIAIRE / AN
EXONÉRÉS**

de cotisations sociales et fiscales



UNE DÉPENSE DÉDUCTIBLE

de votre bénéfice imposable.

NOTRE



Avantage Fiscal ANCV pour une entreprise vs Augmentation de salaire

Pour une TPE de 3 salariés qui choisit d'attribuer une valeur
de 650 € / an

Avec un co-financement de 80 % : 530 € Entreprise 130 €
Salarié

Salaire du Salarié brut mensuel < PMSS

	Mise en place ANCV 0 % de charges Patronales	Mise en place Augmentation de salaire 55 % de charges Patronales	Economies Réalisées avec ANCV
Pour l'Entreprise			
Coût pour un salarié	530 €	821 €	291 €
Coût pour 3 salariés	1 590 €	2 463 €	873 €
Pour le Salarié			
Montant attribué au salarié	530 €	530 €	
Déduction des Charges Salariales	42,4 € (Déduction de la CGS CRDS environ 8 %)*	132,5 € (25 % de charges patronales)	
Gain Salarié	487,60 €	397,5 €	90,1 €

OFFRE PROMO ANCV : REDUCTION SUR LES FRAIS D'OUVERTURE DE COMPTE !



- 85 € pour les entreprises comprenant un effectif de 1 et 19 salariés.
- 133 € pour les entreprises comprenant un effectif entre 20 et 49 salariés

25€ OFFERT SUR LES FRAIS D'OUVERTURE DE COMPTE TOUTE L'ANNEE GRACE A FACIVI